

Développement d'applications mobiles

Groupe 20

Mardi, de 18h00 à 21h00 SH-2540 (cours)

Responsable(s) du cours

Nom du coordonnateur : RINGUETTE, Simon

Nom de l'enseignant : RINGUETTE, Simon

Courriel : ringuette.simon@uqam.ca

Description du cours

À l'issue de ce cours, l'étudiant sera en mesure de développer des applications mobiles dans des environnements modernes.

Préalables académiques :

Architecture et fonctionnalités de base des plate-formes mobiles; environnement de développement des plate-formes mobiles; structure et composants fondamentaux des applications mobiles ; construction de l'interface utilisateur ; utilisation des ressources : XML, images, fichiers, etc. ; persistance des données ; intégration ; signature d'une application ; déploiement et contraintes particulières des applications mobiles. API pour le développement des applications mobiles dépendantes de leur contexte. Interactions avec les outils de captage de données à travers les appareils et les réseaux mobile. Développement d'applications de commerce électronique mobile. Tendances et perspectives futures.

Contenu du cours

L'ordre des sujets peut varier:

1. Marché mobile
2. Plateforme Cordova
3. Développement d'application Cordova
4. Design d'interface graphique pour application mobile
5. Technologies serveurs infonuagique supportant les applications mobiles
6. Protocoles de communication serveur pour les applications mobiles
7. Capteurs matériel mobiles
8. Stockage de données local et infonuagique
9. Patron de design propre au mobile
10. Réalisation d'une application mobile
11. Identité et réseaux sociaux
12. Modèle d'affaire mobile

Modalités d'évaluation

Évaluation	Échéancier	Pondération
Projet - Réalisation d'une application mobile (équipe)		60%
- Analyse (équipe)	10 février 2017	10%
- Réalisation application mobile Étape 1 (équipe)	10 Mars 2017	10%
- Réalisation application mobile Étape 2 (équipe)	17 Avril 2017	20%
- Rapport développement de l'application mobile (équipe)	17 Avril 2017	10%
- Présentation de l'application mobile (équipe)	18 Avril 2017	10%
2 Quiz (individuel)	21 Février 2017 21 Mars 2017	10%
Examen Final (individuel)	25 Avril 2017	30%

- Un travail remis en retard reçoit la note zéro à moins d'avoir fait l'objet d'une entente préalable avec le professeur.
- Le détail des conditions de réalisation de chaque travail est précisé avec leur description.
- La qualité du français fait partie intégrante des critères d'évaluation des travaux et des examens jusqu'à un maximum de 15% (1% de la note du travail pour chaque faute).
- La note de passage du cours est de 60% pour l'ensemble de l'évaluation, dont 50% pour les éléments individuels (les quiz et l'examen final).

Politique d'absence aux examens

L'autorisation de reprendre un examen en cas d'absence est de caractère exceptionnel. Pour obtenir un tel privilège, l'étudiant-e doit avoir des motifs sérieux et bien justifiés.

Il est de la responsabilité de l'étudiant-e de ne pas s'inscrire à des cours qui sont en conflit d'horaire, tant en ce qui concerne les séances de cours ou d'exercices que les examens. **De tels conflits d'horaire ne constituent pas un motif justifiant une demande d'examen de reprise.**

Dans le cas d'une absence pour raison médicale, l'étudiant-e doit joindre un certificat médical original et signé par le médecin décrivant la raison de l'absence à l'examen. Les dates d'invalidité doivent être clairement indiquées sur le certificat. Une vérification de la validité du certificat pourrait être faite. Dans le cas d'une absence pour une raison non médicale, l'étudiant-e doit fournir les documents originaux expliquant et justifiant l'absence à l'examen – par exemple, lettre de la Cour en cas de participation à un jury, copie du certificat de décès en cas de décès d'un proche, etc. Toute demande incomplète sera refusée. Si la direction du programme d'études de l'étudiant-e constate qu'un étudiant a un comportement récurrent d'absence aux examens, l'étudiant-e peut se voir refuser une reprise d'examen.

L'étudiant-e absent-e lors d'un examen doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'examen, présenter une demande de reprise en utilisant le formulaire prévu, disponible sur le site Web du département à l'adresse suivante : <http://info.uqam.ca/politiques/>

L'étudiant-e doit déposer le formulaire dûment complété au secrétariat de la direction de son programme d'études : PK-3150 pour les programmes de premier cycle, PK-4150 pour les programmes de cycles supérieurs. Pour plus de détails sur la politique d'absence aux examens du Département d'informatique, consultez le site web suivant : <http://info.uqam.ca/politiques>

Intégrité académique

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique. (extraits)

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que

toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche;
- Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants : <http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html> et <http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html>

Matériel requis

Référence Suggéré:

[1] John M. Wargo: Apache Cordova 4 Programming, ISBN-13: 978-0134048192